

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 86**

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Menuel, Mme Porte, M. Viry, Mme Bassire, Mme Corneloup,
M. Pierre-Henri Dumont, M. Descoeur, M. Rolland, Mme Valentin, M. Gosselin, M. Jean-
Claude Bouchet et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 DECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.